

LES PRODUCTIONS MARGIRIC INC.

Page 1 de 1

66, montée d'Autray
Lanoraie (Québec) J0K 1E0

CanadaGAP v. 10.0/2023-04-01 Programme de salubrité des aliments CanadaGAP / version 10.0

Numéro du certificat : **3745**
Date de délivrance : **2025-10-03**
Date d'expiration : **2026-10-31**

Guides applicables au présent certificat

Guide de salubrité des aliments pour les fruits et légumes frais de CanadaGAP®

Site de production

66, montée d'Autray, Lanoraie (Québec) J0K 1E0

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et CanadaGAP déclinent toute responsabilité à l'égard des programmes et des installations qui font l'objet d'un audit de même qu'à l'égard de toute activité ou mesure survenant avant ou après l'audit réalisé par le BNQ. Le BNQ certifie uniquement que l'établissement satisfait aux exigences dans le cadre de l'audit indépendant qu'il a réalisé pour s'assurer de la conformité aux exigences du Programme CanadaGAP pour la procédure décrite aux présentes, à la date figurant sur le certificat. Le BNQ et CanadaGAP déclinent toute responsabilité ou obligation en ce qui a trait à la mise en œuvre ou non par l'établissement des recommandations formulées dans le rapport d'audit. Le logo de CanadaGAP est une marque de certification appartenant à CanAgPlus utilisée avec permission par le BNQ.

HISTORIQUE

Date	Description de la modification
2020-08-25	Délivrance du certificat.
2021-08-12	Extension de deux mois de la date d'expiration du certificat, soit jusqu'au 31 octobre 2021.
2021-10-04	Renouvellement du certificat.
2021-10-29	Modification du certificat : retrait de la production et de l'emballage de chou-fleur à la portée.
2022-10-04	Ajout de la production et de l'emballage de choux-fleurs à la portée du certificat et retrait du poste d'emballage à l'adresse 66, montée d'Autray, Lanoraie (Québec) J0K 1E0. Renouvellement du certificat.
2023-10-05	Renouvellement du certificat.
2024-10-07	Renouvellement du certificat et ajout de la production de melons d'eau à la portée.
2025-07-30	Modification du certificat : ajout de la mention de l'Addenda CanadaGAP pour la santé des pollinisateurs au certificat.
2025-10-03	Ajout de la mention de l'Addenda CanadaGAP pour la santé des pollinisateurs au certificat. Renouvellement du certificat.

LA PRÉSENTE ANNEXE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU CERTIFICAT.